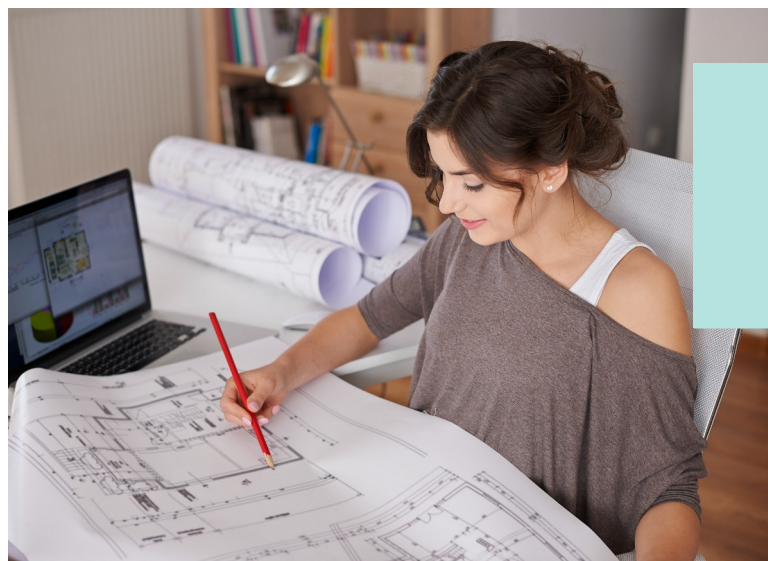


Architecte



Construction d'un immeuble ou d'un hôpital, réhabilitation de logements sociaux, reconversion d'une usine en bureaux... Autant de projets qui ne peuvent pas voir le jour sans l'intervention d'un architecte. Ce maître d'oeuvre exerce le plus souvent en libéral.

 Statut d'exercice : **libéral, salarié**

 Niveau de formation requis : **bac + 5**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Concevoir et coordonner

À la demande d'un maître d'ouvrage (particulier, société de promotion immobilière, collectivité territoriale...), l'architecte assure la conception et coordonne la réalisation de maisons, d'immeubles, de bâtiments publics. Après une étude de faisabilité (étude du terrain, dimensionnement de la structure, devis), il dessine sur ordinateur les plans du bâtiment à construire, qu'il pourra modifier en fonction des souhaits du maître d'ouvrage ou pour régler des problèmes techniques. Le travail de l'architecte prend en compte les souhaits du donneur d'ordres, un budget donné et les règles d'urbanisme (impératifs économiques, réglementation, caractéristiques du terrain, etc.).

Sélectionner des entreprises

Après validation de l'avant-projet, l'architecte contacte des entreprises prestataires spécialisées en électricité, maçonnerie, installations thermiques, etc. Il réalise un dossier technique et planifie le chantier (coût, délais, mode constructif, etc.), dépose les demandes de permis de construire et d'autorisations d'urbanisme.

Suivre le chantier

L'architecte assure la conduite générale des travaux. Maître d'oeuvre, il suit chaque étape de la construction en veillant au respect du dossier d'exécution et de la qualité. Il informe le client de l'avancement des travaux et l'assiste lors de la réception de l'ouvrage.

COMPÉTENCES REQUISES

Talent artistique

Directeur artistique d'un projet, l'architecte maîtrise le dessin artistique et technique, les différents types architecturaux à travers l'histoire. Il s'en inspire d'ailleurs en apportant son propre style, tout en veillant à son

intégration dans l'environnement.

maîtrise technique

Il sait aussi utiliser les logiciels de CAO et DAO (conception et dessin assistés par ordinateur). Enfin, doté d'un bagage juridique, il connaît les normes et le cadre réglementaire du domaine de la construction.

Réactivité et organisation

Les modifications demandées par les clients ou survenant sur les chantiers se faisant presque toujours dans l'urgence, l'architecte doit faire preuve de vivacité d'esprit pour trouver les meilleures solutions. Une bonne résistance au stress et à la fatigue s'impose. Lorsqu'un chantier démarre, les horaires sont lourds et les déplacements nombreux. Clients, bureau d'études, entreprises du bâtiment... les interlocuteurs sont variés : sens de l'organisation et de la pédagogie sont alors indispensables.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

Entre 2200 et 3000 euros brut par mois

Intégrer le marché du travail

Une bonne insertion

La France compte peu d'architectes par nombre d'habitants, en comparaison avec ses voisins européens et leur insertion professionnelle est plutôt bonne. Plus de 30 % d'entre eux trouvent un emploi avant de terminer leurs études, un autre tiers dans les 3 mois suivant l'obtention de leur diplôme. Les architectes les plus recherchés sont ceux qui maîtrisent les logiciels de maquettes numériques en 3D comme Revit et formés au BIM (building information modeling ou bâtiments et infrastructures modélisés) permettant le travail en commun avec d'autres métiers dès la conception.

Un métier lié à la conjoncture dans la construction

L'activité de l'architecte peut baisser en fonction de la conjoncture générale dans le bâtiment. Le secteur étant reparti plutôt à la hausse, l'embellie est réelle pour les agences d'architecture réalisant des études sur les programmes de logements (privés ou mixtes public-privé). Les constructions de maisons individuelles et de logements collectifs devancent les équipements publics.

Diversifier son activité

La diversification des activités permet à l'architecte de s'adapter aux demandes et aux évolutions des normes architecturales et sociales. La mutualisation des compétences au sein des agences apparaît progressivement comme une nécessité.

OÙ L'EXERCER

Surtout dans le secteur privé

L'architecte exerce à titre individuel en libéral, ou comme salarié en agences privées ou en bureau d'études et

d'ingénierie du bâtiment. Les agences d'architecture (souvent de petite taille, avec en moyenne 2 salariés) sont la voie d'entrée privilégiée des jeunes diplômés dans le métier. Ils sont alors salariés ou associés. Par ailleurs, les syndicats de copropriété confient parfois la gérance d'immeubles à des architectes spécialisés en maintenance d'immeubles d'habitation.

Quelques postes dans le public

La fonction publique recrute par le biais du concours d'architecte et urbaniste de l'État, ouvert aux architectes déjà diplômés (15 personnes reçues au concours en 2019). Selon l'option choisie au concours, l'architecte sera rattaché au ministère de la Transition écologique et solidaire pour l'option urbanisme-aménagement ou bien au ministère de la Culture et de la Communication pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager. Une fois en fonction au sein des services départementaux, l'architecte, cadre A de la fonction publique, porte parfois le titre d'architecte des Bâtiments de France. Les architectes peuvent aussi se présenter à un concours de la Ville de Paris et au concours d'ingénieur des collectivités territoriales.

LES ÉTUDES

Les études d'architecture sont longues (au minimum 5 ans après le bac) et demandent autant de connaissances en dessin et histoire de l'art qu'en sciences et techniques. Les formations sont dispensées au sein des 20 Ensa (Écoles nationales supérieures d'architecture). Il est aussi possible de se former dans une école d'ingénieurs, l'Insa (Institut national des sciences appliquées) de Strasbourg et à l'Esa (École spéciale d'architecture de Paris, école privée). L'architecte d'État qui souhaite réaliser des projets sous sa propre responsabilité doit suivre un cursus supplémentaire de 1 an et obtenir l'HMONP (habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre). Certaines écoles proposent des spécialisations et/ou la préparation de doctorats. Certaines écoles d'architecture, comme l'Ensal à Lyon, préparent au concours de la fonction publique.

Bac + 4 ou 5	Durée standard	En France
Diplôme d'État d'architecte (DEA)	2 ans	Dans 23 établissements
DPEA architecture navale	1 an	Dans 2 établissements
DPEA scénographe	2 ans	Dans 1 établissement
Diplôme d'architecte de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg	4 ans	Dans 1 établissement
Double cursus architecte-urbaniste	2 ans	Dans 1 établissement
Bac + 6 et plus	Durée standard	En France
Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP)	1 an	Dans 22 établissements
Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture et patrimoine (DSA)	2 ans	Dans 2 établissements
Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture et projet urbain (DSA)	2 ans	Dans 2 établissements
Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture : architecture et projet urbain (DSA)	2 ans	Dans 1 établissement

Bac + 6 et plus	Durée standard	En France
Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture et risques majeurs (DSA)	2 ans	Dans 1 établissement
Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture et patrimoine, architecture de terre (DSA)	2 ans	Dans 1 établissement

Sources : Onisep 05.2025 ©InnerVisionPRO-Freepik